



Services Techniques  
N/REF : MA/14/01/26

N°T26/032

République Française

----  
Liberté-Egalité-Fraternité  
----

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Figeac,  
VU l'avis de l'Office Intercommunal des Sports,  
VU l'avis de l'Adjointe au Sport et aux Equipements sportifs,  
VU l'avis des Services Techniques,  
VU le besoin d'occuper les terrains pour matchs,  
CONSIDERANT qu'il convient de réglementer l'utilisation des installations de la Plaine de Jeux Jean Baduel,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : En raison de matchs prévus, il est décidé de réglementer l'utilisation des terrains, comme suit :

- ↳ Réouverture du Calvaire le dimanche 18 janvier 2026 à partir de 14h30.
- ↳ Réouverture du T4 à Londieu, le dimanche 18 janvier 2026 à partir de 10h00.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux. Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les relever. Les véhicules stationnés en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants et mis en fourrière conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Président de l'Office Intercommunal des Sports, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Figeac, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A FIGEAC, le  
LE MAIRE  
André MELLINGER

15 JAN. 2026

Copie : Mme BOHIN  
M. FRANÇOIS – Mme TESSIER  
O.I.S.- Quercy Foot - GSF  
Service à la population  
Collège Masbou + Lycée Champollion  
Collège et Lycée Jeanne d'Arc  
FAC  
Mme FAURE

